

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 24/01/2025
Et
Publication ou notification du :
24/01/2025

L'an 2025, le 22 Janvier à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/01/2025.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, MM CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à M. BOURGOIN Pascal, M. FAYOLLE Stéphane à Mme MOULIN Valérie

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, DUBOIS Jean-Paul, FOUQUERAY Olivier

A été nommé(e) secrétaire : Mme BARBIER Gwenaëlle

2025-04 – Fonds de Concours 2024 - Voirie Communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil de Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise réuni en assemblée plénière le 13 décembre dernier a décidé de reconduire sa politique de fonds de concours.

Le Conseil de communauté a donc décidé d'allouer à notre commune le fonds de concours 2024 pour le thème : voirie- voirie communale pour la somme de 6 829 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- VISE la délibération de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 13 décembre 2024 sur l'attribution des fonds de concours 2024,

- ACCEPTE le fonds de concours de la CCHS alloué à la commune sur le thème : voirie - voirie communale d'un montant de 6 829 € dont le montant ht des travaux est estimé à 36 183.75 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires financiers	Montant H.T. des dépenses retenues	Taux	Montant de subvention sollicitée ou obtenue
CCHS : Fonds de concours Voirie : voirie communale	36 183.75 €	18.87%	6 829 €
Département : ADVC programme 2024	36 183.75 €	18.87 %	6 829 €
Total des financement			13 658 €
Part restant à la charge de la commune			22 525.75€
Montant total de l'opération	36 183.75 €		36 183.75 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2025
Le Maire, Pascal BOURGOIN

